

EUCO 20/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 02 juillet 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 02 juillet 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL EUROPÉEN portant élection du président du
Conseil européen

E 18880



Conseil européen

**Bruxelles, le 27 juin 2024
(OR. en)**

EUCO 20/24

**INST 214
CO EUR 16**

ACTES JURIDIQUES

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL EUROPÉEN portant élection du président du Conseil européen
--------	---

DÉCISION (UE) 2024/... DU CONSEIL EUROPÉEN

du ...

portant élection du président du Conseil européen

LE CONSEIL EUROPÉEN,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 15, paragraphe 5,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 30 novembre 2024, le mandat de l'actuel président du Conseil européen, M. Charles MICHEL, prendra fin.
- (2) Il convient donc d'élire un nouveau président du Conseil européen,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. António COSTA est élu président du Conseil européen pour la période allant du 1^{er} décembre 2024 au 31 mai 2027.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil européen

Le président

C. MICHEL
